

AgroGeneration
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

FINEXSI AUDIT
14, rue de Bassano
76016 Paris
S.A. au capital de € 57.803
412 029 357 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AgroGeneration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AgroGeneration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.1 et 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent :

- L'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation, ainsi que la situation financière de votre groupe (note 3.1 *Risques politiques en Ukraine*).
- Les impacts relatifs à l'application en 2018 des normes IFRS 9 « Instruments financiers », IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et, de manière anticipée, de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (note 6.2 *Modifications apportées aux méthodes comptables*).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 4 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction, et notamment ceux relatifs à la valorisation des actifs biologiques selon la norme IAS 41 et au test de dépréciation des actifs incorporels.

Sur la base des informations, qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, et à constater que les notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par votre groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ne figure pas dans le rapport de gestion et que votre groupe n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de sa vérification.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT



Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Constant



États financiers consolidés
au 31 décembre 2018

AGRO 
Generation



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES	7
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	9
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	11
1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	11
<i>Informations générales et contexte</i>	11
2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE	12
2.1. Émission réservée d'Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORNAME)	12
2.2. Cession des filiales Agrardrujstvo Jevisovice Ukraine (AJU), Zborivskí Lany LL (VZL), Knyazhi Lany LLC (VZL), Agro Fund Terestchenko (AFT) et Lishchynske (VLY)	14
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	14
3.1. Risques politiques en Ukraine	14
3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal	15
3.3. Risques liés aux variations des taux de change	16
3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières	17
3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures	17
3.6. Risques de contrepartie	18
3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux	18
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	18
4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles	19
4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture	19
4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres	19
4.4. Juste valeur des immobilisations	19
5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	20
5.1. Cession de filiales en Ukraine	20
5.2. Remboursement complet des obligations OSRANE en actions	20
5.3. ORNAME	20
6. PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	21
6.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables	21
6.2. Modifications apportées aux méthodes comptables	22
6.3. Consolidation	27
6.4. Conversion des devises	28
6.5. Immobilisations incorporelles	29
6.6. Immobilisations corporelles	30
6.7. Dépréciation des actifs non financiers	31
6.8. Agriculture	31
6.9. Subventions publiques	33
6.10. Stocks	33
6.11. Capital social	33
6.12. Impôts courants et différés	33
6.13. Avantages du personnel	35



6.14.	<i>Provisions</i>	35
6.15.	<i>Chiffre d'affaires</i>	36
6.16.	<i>Rémunérations en actions</i>	36
7.	INFORMATION SECTORIELLE	36
8.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	37
9.	DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS (TERRAINS)	39
10.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39
11.	ACTIFS FINANCIERS	41
12.	IMPOT SUR LES SOCIETES	42
12.1.	<i>Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux</i>	42
12.2.	<i>Actifs et passifs d'impôts différés</i>	43
13.	STOCKS	43
14.	ACTIFS BIOLOGIQUES	45
15.	CLIENTS ET AUTRES CREANCES	47
16.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	47
17.	ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	48
18.	EMPRUNTS ET PASSIFS DE LOYERS POUR DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS	49
19.	CAPITAL SOCIAL	52
20.	PROVISIONS	53
21.	FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS COURANTS	54
22.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	55
23.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION ORDINAIRES	57
24.	COÛTS FONCTIONNELS / COÛTS PAR NATURE	58
25.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	58
26.	RESULTAT FINANCIER NET	59
27.	OPERATIONS CEDEES	60
28.	RESULTAT PAR ACTION	60
29.	REMUNERATION PAR ACTIONS	61
29.1.	<i>Attribution de BSPCE</i>	61
29.2.	<i>Attribution de stock-options</i>	62
29.3.	<i>Bons de souscription d'actions attachés aux ORNANE (BSA)</i>	65
29.4.	<i>Actions gratuites</i>	65
30.	ENGAGEMENTS	66
31.	PARTIES LIEES	67
31.1.	<i>Actionariat et gouvernance</i>	67
31.2.	<i>Transactions avec des parties liées</i>	69
32.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	70
33.	LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	71

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actifs non courants		65 757	71 454
Immobilisations incorporelles	8	26 104	37 764
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	9	12 886	-
Immobilisations corporelles	10	26 548	33 389
Actifs financiers non courants	11	111	230
Actifs biologiques non courants	14	108	71
Impôts différés actifs	12.2	-	-
Actifs courants		66 706	47 210
Stocks	13	25 444	25 134
Actifs financiers courants	11	906	-
Actifs biologiques courants	14	11 488	16 045
Clients et autres créances	15	2 272	4 263
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	1 074	1 768
Actifs détenus en vue de la vente	17	25 522	-
Total actifs		132 463	118 664
Passifs et capitaux propres	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capitaux propres		50 328	56 083
Capital social	19	5 345	5 061
Prime d'émission	19	171 554	169 958
Autres réserves		(60 426)	(60 292)
Report à nouveau		(60 345)	(46 929)
Réserves de réévaluation		40 241	41 211
Écarts de conversion		(37 520)	(39 749)
Résultat net		(8 521)	(13 177)
Intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		12 917	4 686
Provisions non courantes	20	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	18	528	4 533
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	18	12 359	-
Dettes à long terme	18	-	-
Impôts différés passifs	12.2	30	153
Passifs courants		69 218	57 895
Provisions courantes	20	-	8
Emprunts et dettes financières courants	18	43 347	42 671
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	18	1 752	-
Fournisseurs et autres créditeurs courants	21	15 654	13 591
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		1 639	1 625
Passifs détenus en vue de la vente	17	6 836	-
Total passifs et capitaux propres		132 463	118 664

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2018	2017
Chiffre d'affaires	23	41 007	54 195
Écart de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	14	9 819	14 767
Coûts des ventes	24	(39 561)	(52 933)
Marge brute		11 265	16 029
Frais commerciaux, généraux et administratifs	24	(9 602)	(12 663)
Autres produits et charges	25	(180)	(2 522)
Résultat avant intérêts et impôts		1 483	844
Résultat financier net	26	(7 795)	(14 089)
Impôt sur les bénéfices	12.1	56	68
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		(6 256)	(13 177)
Résultat net d'impôt des activités cédées (imputable au Groupe)	27	(2 265)	-
Résultat net de la période		(8 521)	(13 177)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe		(8 521)	(13 177)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(8 521)	(13 177)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		224 009 917	220 175 536
Résultat par action (en euros par action)	28	(0,04)	(0,06)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(8 521)	(13 177)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		224 009 917	220 175 536
Résultat dilué par action (en euros par action)	28	(0,04)	(0,06)



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	2018	2017
Résultat net de la période	(8 521)	(13 177)
Autres éléments non recyclables en résultat, net d'impôt	-	4 053
Ecart de réévaluation des immobilisations corporelles	-	4 053
Autres éléments recyclables en résultat, net d'impôt	1 020	(335)
Écarts de conversion constatés pendant la période	1 020	(2 104)
Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période	-	1 769
Résultat global total de la période	(7 501)	(9 459)

Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation ***	Écarts de conversion *	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2016	5 009	169 649	(60 039)	(48 404)	38 633	(39 414)	65 434	-	65 434
Émission de nouvelles actions**	52	309	-	-	-	-	361	-	361
Remboursement d'OSRANE**	-	-	(318)	-	-	-	(318)	-	(318)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	4 053	(335)	3 718	-	3 718
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau****	-	-	-	1 475	(1 475)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	24	-	-	-	24	-	24
Rémunérations en actions	-	-	41	-	-	-	41	-	41
Résultat net de la période	-	-	-	(13 177)	-	-	(13 177)	-	(13 177)
Capitaux propres au 31 décembre 2017	5 061	169 958	(60 292)	(60 106)	41 211	(39 749)	56 083	-	56 083
Émission de nouvelles actions**/*****	284	1 596	-	-	-	-	1 880	-	1 880
Remboursement d'OSRANE**	-	-	(268)	-	-	-	(268)	-	(268)
Réévaluation et remboursement d'ORNANE*****	-	-	250	-	-	-	250	-	250
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(1 309)	-	2 229	1 020	-	1 020
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau****	-	-	-	970	(970)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	(116)	-	-	-	(116)	-	(116)
Rémunérations en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(8 521)	-	-	(8 521)	-	(8 521)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	5 345	171 554	(60 426)	(68 866)	40 241	(37 520)	50 328	-	50 328

(*) Écarts de conversion

La réévaluation de la hryvnia ukrainienne en 2018 a eu un impact significatif sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.



L'impact positif des écarts de conversion pendant l'exercice 2018 s'élève à **1 020 ke** et se décompose comme suit :

3 728 ke de profit dû aux prêts inter-entreprises accordés aux entités ukrainiennes dont les transactions sont libellées en USD et converties dans la devise fonctionnelle (hryvnia ukrainienne) au taux de change de clôture. Ces prêts ont été traités comme faisant partie de l'investissement net (cf. Note 26).

105 ke de perte due à l'écart de conversion par rapport au *bénéfice de l'exercice en cours* découlant de la différence entre les taux moyen et de clôture (32,13 UAH/EUR et 31,71 UAH/EUR, respectivement) ;

2 603 ke de perte due à la conversion des *actifs nets* à l'ouverture à un taux de clôture (31,71 UAH/EUR) différent du taux de clôture précédent (33,50 UAH/EUR) : la perte est due au fait que le report à nouveau des entités ukrainiennes est négatif.

En 2019, après finalisation des ventes d'exploitations, le Groupe va recycler 10,4 millions d'€ de la réserve d'écarts de conversion en bénéfice ou perte. Pour plus de détails, se reporter à la Note 5.1

() Remboursement anticipé d'OSRANE**

Renvoie au remboursement anticipé d'OSRANE et à l'émission de nouvelles actions effectuée en contrepartie. Pour en savoir plus sur l'émission d'OSRANE, se reporter à la Note 2.1 des États financiers consolidés au 31 décembre 2015.

(*) Réserves de réévaluation**

Renvoie à la réévaluation des immobilisations, constatée dans les autres éléments du résultat global en 2017 à hauteur de 4,1 millions d'€ (cf. Note 9 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017)

(**) Excédent de réévaluation par rapport aux immobilisations cédées en 2016-2018.**

(***) Réévaluation et remboursement d'ORNANE**

Pour en savoir plus sur les ORNANE et à l'émission de nouvelles actions effectuée en contrepartie, se reporter à la Note 2.1

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2018****	2017
Résultat net d'impôt des activités poursuivies		(6 256)	(13 117)
Résultat net d'impôt des activités cédées		(2 265)	-
Résultat net de la période		(8 521)	(13 177)
Amortissement des immobilisations****		8 939	6 245
Provisions		383	(559)
Plus- ou moins-values de cession		423	1 592
Résultat financier net	26,27	9 529	14 089
Impôts différés et impôt sur les sociétés		(56)	(68)
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		(2 713)	(3 277)
Dépréciation des immobilisations		-	453
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		1	52
Marge opérationnelle		7 985	5 350
Variation sur comptes fournisseurs et autres créditeurs*		1 374	5 210
Variation de stocks		1 162	(3 853)
Variation d'actifs biologiques		1 979	(2 594)
Variation sur comptes clients et autres créances**		3 523	(415)
Impôt sur les bénéfices de société		(43)	(40)
Variation du besoin en fonds de roulement		7 995	(1 692)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		15 980	3 658
Marge opérationnelle			
Acquisition de filiales		(518)	(2 062)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(851)	(7 104)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(41)	(57)
Acquisition d'immobilisations financières		(364)	(117)
Cession de filiales	2,3	1 141	2 715
Cession d'immobilisations corporelles		112	38
Cession d'immobilisations incorporelles		-	1
Cession d'immobilisations financières		479	71
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(42)	(6 495)
Opérations de financement			
Achat / vente d'actions propres		(116)	24
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	11	(934)	1 854
Émission d'emprunts		33 892	13 330
Remboursement d'emprunts		(33 584)	(5 994)
Paiement de loyers pour droits d'utilisation d'actifs		(5 310)	-
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées	26	655	(132)
Intérêts versés		(11 106)	(7 531)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(16 503)	1 551
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		33	(185)
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		(533)	(1 471)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	16	1 768	3 130
Trésorerie d'ouverture des activités détenues en vue de la vente***		-	109
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	16	1 074	1 768
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités cédées		161	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités poursuivies		1 074	1 768



* Dans le bilan consolidé, les créances clients au 31 décembre 2018 comprennent les paiements à l'avance effectués aux fournisseurs du Groupe en rapport avec les intrants de la récolte 2019. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements d'avance aux fournisseurs (flux de trésorerie négatif / augmentation des créances), égale à 156 ke hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des dettes fournisseurs.

** Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 31 décembre 2018 comprennent les paiements à l'avance reçus de la part de clients du Groupe au titre des livraisons censées intervenir à la fin de l'exercice financier 2018. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements d'avance de la part des clients (flux de trésorerie positif / augmentation des dettes), égale à 3 112 ke hors effet de change, est présenté sous la forme d'une variation des créances clients.

*** Retraitement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en activités détenues en vue de la vente au 31 décembre 2016 pour cause de finalisation de la cession intervenue au 5/1 2017 (cf. Note 16 des États financiers consolidés au 31 décembre 2017 et Note 2.2)

**** Les chiffres comprennent les flux de trésorerie liés aux activités cédées des groupes Jytomyr (AFT+VLY) et Temoplil (AJU+VZL). Pour les flux de trésorerie liés aux activités cédées, se reporter à la Note 27. Le montant des dépréciations en 2018 pour les activités poursuivies est de 6 554 ke et de 2 385 ke pour les activités détenues en vue de la vente.



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 19 avril 2019. Ces États financiers sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 33 pour la Liste des entités consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

Le siège social est sis 3 rue de la Pompe, 75116 Paris.

Les informations relatives à l'actionnariat et à la gouvernance figurent à la Note 31.1.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Émission réservée d'Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORNANE)

Le 6 juin 2018, AgroGeneration SA a conclu une convention de financement avec le Fonds européen de titrisation des opportunités de croissance élevée (ci-après dénommé l'« Investisseur » ou « EHGO ») sous la forme d'obligations remboursables en actions nouvelles et/ou existantes et/ou en numéraire (« ORNANE ») assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »), d'une valeur nominale maximale de 20 millions d'€, pour une période maximale de 36 mois.

Le Groupe a souhaité conclure cette convention ORNANE pour se donner une marge de manœuvre supplémentaire dans ses négociations avec les fournisseurs, et faire ainsi baisser ses coûts d'intrants, mais également réduire ses prêts bancaires saisonniers, et donc les charges financières correspondantes.

L'Assemblée générale extraordinaire et ordinaire des actionnaires d'AgroGeneration, qui s'est réunie le 26 juin 2018, a voté en faveur de ce financement, qui a consisté en l'émission de 2 000 Bons d'émission (« Bons d'émission ») correspondant à 2 000 ORNANE d'une valeur nominale de 10 000 € chacune, assorties de BSA.

Les Bons d'émission accordés à l'Investisseur le sont à titre gracieux. Ils ont une échéance de 30 mois (prorogeable de 6 mois en cas de suspension) à compter de la date d'émission de la première tranche. Les Bons d'émission ne peuvent pas être vendus sans l'accord d'AgroGeneration.

En juillet 2018, le Conseil d'administration a approuvé l'émission de 300 Bons d'émission d'ORNANE assorties de BSA au profit de l'Investisseur. Les Bons d'émission ont été intégralement souscrits par l'Investisseur le 4 juillet 2018.

Aux mois de juillet et août, AgroGeneration a tiré trois tranches d'un montant total de 3 millions d'€, et émis 300 nouvelles ORNANE d'une valeur nominale de 10 000 € chacune. Les ORNANE ainsi émises ont été assorties de 3 290 448 BSA à un prix d'exercice situé dans une fourchette de 0,43-0,47 €, qui, s'ils étaient exercés, seraient susceptibles de générer 1,5 million d'€ supplémentaires de fonds propres dans la Société.

Au 31 décembre 2018, l'Investisseur a opté pour le remboursement partiel des ORNANE des trois premières tranches. Par conséquent, 151 ORNANE ont été échangées contre 4 845 364 actions.

En plus de ces trois tranches, AgroGeneration a versé à l'Investisseur une commission d'engagement de 150 000 €, soit 5 % des 3 millions d'€, sous la forme de 15 ORNANE. Ces ORNANE ne sont assorties d'aucun BSA.

Suite au tirage des trois premières tranches, le programme a été suspendu, avant d'être repris pour le montant supplémentaire de 17 millions d'€ sur décision du Conseil d'administration prise le 8 octobre 2018.

La reprise du programme a permis à AgroGeneration de tirer une nouvelle tranche d'un montant de 1 million d'€. 100 nouvelles ORNANE d'une valeur nominale de 10 000 € chacune ont été émises, assorties de 833 333 BSA au prix d'exercice de 0,30 €.

Au titre de cette quatrième tranche, AgroGeneration a versé à l'Investisseur une commission d'engagement de 260 000 € sous la forme de 26 ORNANE (qui, elles, ne sont assorties d'aucun BSA).



Au 31 décembre 2018, l'Investisseur a converti 9 des 126 ORNANE de la quatrième tranche. Par conséquent, 9 ORNANE ont été échangées contre 300 000 actions.

Le 27 novembre 2018, AgroGeneration a annoncé la suspension du financement auprès du Fonds européen de titrisation des opportunités de croissance élevée.

Selon IFRS 9, les Bons d'émission sont des produits dérivés à juste valeur nulle.

Chaque ORNANE ouvre droit à son détenteur, à la discrétion d'AgroGeneration, à :

- l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes, et/ou
- l'attribution d'une somme en numéraire d'un montant égal à tout ou partie de celui mentionné dans l'avis de remboursement.

Si AgroGeneration décide d'attribuer des actions nouvelles et/ou existantes, le ratio de conversion doit être déterminé à l'aide de la formule suivante : $N = V_n / P$, où

- N est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuées au titulaire d'ORNANE,
- V_n est la valeur nominale des ORNANE, c.-à-d. 10 000 €,
- P est le cours de conversion des ORNANE, c.-à-d. 95 % du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AgroGeneration pendant la période de 7 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date de la demande de remboursement.

AgroGeneration et l'Investisseur se sont entendus pour fixer contractuellement un cours plancher de conversion de 0,30 € (« Cours plancher ») en dessous duquel l'Investisseur serait tenu de convertir ses ORNANE dans l'hypothèse où une demande de conversion serait formulée à la date à laquelle le cours de conversion théorique devient inférieur, ou, en l'absence de demande de conversion, à la date d'échéance des ORNANE. Ce Cours plancher est largement supérieur à la valeur nominale de l'action de la Société (0,05 €).

En outre, dans l'éventualité où le tirage d'une tranche serait effectué à la demande d'AgroGeneration, à une date à laquelle le cours d'AgroGeneration est inférieur à 0,33 €, et sous réserve de l'accord de l'Investisseur pour un tel tirage, AgroGeneration s'engage à indemniser contractuellement l'Investisseur pour le préjudice pouvant résulter de la conversion des ORNANE de ladite tranche au Cours plancher, alors que leur cours de conversion théorique calculé sur la base du cours de bourse serait inférieur au Cours plancher (« Indemnité de conversion »). Le paiement de l'Indemnité de conversion sera effectué, à la discrétion d'AgroGeneration, en numéraire ou en nouvelles actions.

Les ORNANE doivent être remboursées en actions au plus tard avant la fin de chaque semestre, pour 80 % des ORNANE en circulation, et en tout état de cause, à la date d'échéance. Toutes les ORNANE ont une échéance d'un an à l'émission. Le 28 décembre 2018, eu égard au nombre d'ORNANE en circulation et à la valeur du cours de l'action, il a été convenu avec l'Investisseur de différer, à titre exceptionnel, ce remboursement obligatoire en actions au 30 juin 2019.

Conformément à IAS 32 et IFRS 9, et étant donné les conditions de leur exercice, les ORNANE ne sont pas considérées comme des instruments de capitaux propres, mais comme des instruments financiers constatés à leur juste valeur dans le compte de résultat.

À leur émission, les ORNANE (y compris, les indemnités éventuelles) sont constatées à leur juste valeur. L'écart avec leur valeur nominale est comptabilisé dans le résultat financier.



À chaque remboursement, l'écart entre la juste valeur à la date de l'émission et à la date du remboursement est porté dans le résultat financier (produits/charges financiers).

Les ORNANE en circulation en fin d'exercice sont réévaluées à leur juste valeur dans le compte de résultat dans le résultat financier, à partir du Cours plancher et du cours de l'action AgroGeneration au moment considéré.

Au 31 décembre 2018, le résultat financier net inscrit pour les ORNANE (y compris, les indemnités éventuelles) s'élève à 986 793 €.

Au 31 décembre 2018, la valeur de marché de cet instrument financier s'élève à 1 840 000 € et est comptabilisée dans les « Emprunts ».

Pour consulter la description et les détails de la valorisation des BSA rattachés aux ORNANE, se reporter à la Note 29.3.

2.2. Cession des filiales Agrodrujstvo Jevisovice Ukraine (AJU), Zborivski Lany LL (VZL), Knyazhi Lany LLC (VZL), Agro Fund Terestchenko (AFT) et Lishchynske (VLY)

Pour assurer la viabilité du Groupe à long terme, le Conseil d'administration a décidé, aux mois de novembre et décembre 2018, de céder certaines exploitations, à savoir, d'une part, AJU et VZL (région de Ternopil), d'autre part, AFT et VLY (région de Jytomyr), concentrées dans deux régions d'Ukraine. En novembre 2018, le Groupe a signé un contrat avec un acquéreur potentiel d'AFT et de VLY et reçu un acompte de 1,3 M\$.

Conformément à IFRS 5, au 31 décembre 2018, l'ensemble de l'actif et du passif d'AJU et VZL, et d'AFT et VLY (groupes destinés à être cédés) ont été présentés dans les deux lignes suivantes des États financiers consolidés : « Actifs du groupe destinés à être cédés et détenus en vue de la vente » et « Passifs du groupe destinés à être cédés et détenus en vue de la vente ». Le compte de résultat des activités destinées à être cédées est présenté à la ligne « Résultat net d'impôt des activités cédées », tandis que le flux de trésorerie net des activités cédées est porté dans le Tableau consolidé des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2018, le Groupe a estimé que le prix de vente des activités destinées à être cédées était inférieur au montant de leurs actifs nets, entraînant la constatation d'une provision de 0,34 million d'€ dans le « Résultat net d'impôt des activités cédées ».

Le Groupe a affecté aux groupes destinés à être cédés, un écart d'acquisition de 9,89 millions d'€.

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques politiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité des marchés de capitaux, une inflation relativement élevée (le taux d'inflation des prix à la consommation, qui a atteint 9,8 % en 2018, devrait baisser à 7 % en 2019, puis à 6 % les années



sulvantes), ainsi que le maintien de déséquilibres notables dans les comptes publics et le commerce international.

En 2018, pour la troisième année d'affilée, l'Ukraine a enregistré une croissance positive de son PIB (3,3 %, après 2,4 % en 2016 et 2,5 % en 2017). Le gouvernement ukrainien poursuit un programme complet de réformes structurelles visant, entre autres, à supprimer les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance, à lutter contre la corruption et à réformer le système judiciaire, dans le but ultime d'assurer une croissance économique durable au pays. Parallèlement, le gouvernement s'est engagé à orienter sa politique dans la perspective d'une association avec l'Union européenne. Dans un avenir proche, la stabilisation de l'économie ukrainienne dépend du succès des actions entreprises par les autorités pour mener à bien le programme de réformes.

La Facilité élargie de crédit mise à disposition par le FMI (17,5 milliards de \$) s'est traduite par une nette atténuation du risque de change dans le pays. Après une forte dévaluation de la hryvnia (UAH) en 2014-2015, période au cours de laquelle la devise nationale a perdu deux tiers de sa valeur, le taux de change est demeuré relativement stable en 2016-2018 (taux de change moyen de 27,2 en 2018). Quatre des huit tranches attendues de la part du FMI ont déjà été débloquées au bénéfice du pays pendant la période 2015-2017 (8,7 milliards de \$ au total en 2017, dont 1 milliard de \$ en avril 2017), et le programme a été suspendu au milieu de l'année 2017. Fin 2018, un nouveau programme de financement complémentaire, prévoyant trois tranches d'un montant cumulé de 3,9 milliards de \$, a été approuvé par le FMI. La première tranche de 1,4 milliard de \$ a déjà été débloquée pour l'Ukraine fin décembre 2018. Les tranches suivantes de 1,3 milliard de \$ chacune devraient l'être aux mois de mai et novembre 2019 sous réserve du respect de l'ensemble des conditions posées par le programme de financement, à savoir, la réforme du secteur énergétique, puis la fixation des cours sur le marché du gaz.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés.

Le Groupe possède un certain nombre de filiales d'exploitation agricole dans l'oblast de Kharkiv, où, compte tenu de la stabilisation significative de la situation, le risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire a sensiblement régressé au cours de la période 2016-2018. Au 31 décembre 2018, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 49,4 M€. En 2018, les semis du Groupe dans l'oblast de Kharkiv représentent 56 472 ha.

La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et



d'incohérence. Bien que la transformation du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.

Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.

3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7 993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours de la période 2015-2018, la hryvnia a continué à se déprécier pour tomber à 27,7 UAH/USD.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) sont influencés par la conjoncture du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où le prix local ne s'ajuste pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.



Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) au 31 décembre 2018 avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 612 k€ (sans IFRS 16, de 439 k€ [2017 : -472 k€]).

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2018 sont constitués d'emprunts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

Si, au 31 décembre 2018, le dollar américain avait diminué / augmenté de 10 % par rapport à l'euro, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt du semestre aurait été plus faible / plus élevé de 3 760 k€.

3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Le Groupe se couvre contre le risque lié aux prix en faisant des ventes à terme en Ukraine (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollars américains) au cours des mois précédant la récolte, de façon à verrouiller sa marge. Son objectif est d'être couvert à un taux d'environ 30 à 40 % de sa production préalablement à la récolte.

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute



l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa Bank Ukraine, qui a octroyé une ligne de crédit renouvelable de 20 M\$ (prenant en compte la diminution du périmètre du Groupe suite à la cession d'exploitations ; se reporter à la Note 2.2 pour plus de précisions), mobilisable en plusieurs tranches.

Outre les éléments précédents, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés de contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis et à l'allongement des délais de paiement par certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.

3.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la Société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas. Le Groupe travaille prioritairement avec des banques et des institutions financières détenues par de grands groupes internationaux.

3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. A ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.

4. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.



4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2018 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées / diminuées d'environ 2 009 kc.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe comptabilise le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

4.4. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.



Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations ne s'écartait pas sensiblement de leur juste valeur au 31 décembre 2018.

5. Événements postérieurs à la date de clôture

5.1. Cession de filiales en Ukraine

Aux mois de mars-avril 2019, le Groupe a procédé à la cession de l'ensemble des groupes destinés à être cédés et détenus en vue de la vente au 31 décembre 2018.

Le résultat net de la cession des activités destinées à être cédées dans les régions de Jytomyr (exploitations AFT et VLY) et de Ternopil (exploitations AJU et VZL) est une perte de 4,5 millions d'€. À la date de la cession des exploitations de Jytomyr et Ternopil, le Groupe a affecté un écart d'acquisition de 9,89 millions d'€ aux groupes destinés à être cédés.

À la date de la cession, le recyclage de pertes de change cumulées attribuées aux activités destinées à être cédées dans les régions de Jytomyr et Ternopil est estimée à 4,5 millions d'€ et sera comptabilisé sur l'exercice 2019.

En janvier 2019, le Conseil d'administration a décidé de vendre la société Agroziom LLC (AGZ). La cession a été finalisée à la fin du mois de mars 2019. Le résultat net de la cession d'AGZ est une perte de 5,3 millions d'€. À la date de cession d'AGZ, le Groupe a affecté un écart d'acquisition de 3,2 millions d'€ et estime recycler pour 5,7 millions d'€ de pertes de change cumulées.

Au cours des quatre premiers mois de l'exercice 2019, le Groupe a reçu pour 24 millions de \$ de produits en numéraire au titre de la cession des exploitations. Le dernier versement, d'un montant de 3,8 millions de \$, devrait être reçu d'ici la fin de l'exercice 2019.

5.2. Remboursement complet des obligations OSRANE en actions

Le 31 mars 2019, les obligations subordonnées OSRANE ont été intégralement remboursées en actions. Par conséquent, 583 621 obligations subordonnées OSRANE ont été échangées contre 112 052 232 actions.

5.3. ORNANE

Durant le premier trimestre 2019, l'EHGO (Fonds européen de titrisation des opportunités de croissance élevée) a converti 91 ORNANE, ce qui s'est traduit par l'émission de 3 033 331 nouvelles actions et le versement d'une indemnité de conversion de 0,8 million d'€. Cette indemnité a été versée en numéraire par le Groupe à l'EHGO.



6. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

6.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes Internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2018. Elles comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 31 décembre 2018. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 31 décembre 2018 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2017, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

(a) Normes et modifications d'application obligatoire dans l'Union européenne pour l'exercice financier clos au 31 décembre 2018

- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- IFRS 9 Instruments financiers
- Amendements à la norme IFRS 4 : Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance
- Amendements à la norme IAS 40 : Immeubles de placement
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2014-2016 : Amendements aux normes IFRS 1 et IAS 28
- IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée

Le Groupe a d'abord adopté IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et IFRS 9 Instruments financiers à compter du 1er janvier 2018. Ces normes, conjointement avec d'autres entrant en vigueur au 1er janvier 2018 (décrites ci-dessus), n'ont aucun effet substantiel sur les états financiers du Groupe.

Les modifications apportées aux principales méthodes comptables liées aux normes IFRS 15 et IFRS 9 récemment adoptées sont décrites à la Note 6.2, alinéas (a) et (b).

(b) Normes adoptées par anticipation par le Groupe

Le Groupe a choisi d'appliquer IFRS 16 Contrats de location à compter du 1er janvier 2018. Le Groupe applique IFRS 16 en suivant l'approche rétrospective modifiée, si bien que les informations comparatives ne sont pas retraitées et demeurent déclarées selon IAS 17 et IFRIC 4.

Les détails des méthodes comptables prévues par IAS 17 sont mentionnés séparément en cas de différence par rapport aux normes IFRS 16 et IFRIC 4, et l'impact des modifications est indiqué à la Note 6.2 (c).



(c) Normes et interprétations publiées par l'IASB mais pas encore approuvées par l'Union européenne

- Amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation
- Amendements aux normes IFRS 10 et IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
- Amendements à la norme IFRS 2 : Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée, publiée le 8 décembre 2016
- Amendements à la norme IAS 40 : Immeubles de placement, publiés le 8 décembre 2016
- IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux
- IFRS 17 : Contrats d'assurance
- Amendements à la norme IFRS 9 : Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative
- Amendements à la norme IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises

L'impact potentiel des normes précédentes fait actuellement l'objet d'un examen.

6.2. Modifications apportées aux méthodes comptables

(a) IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 établit un cadre complet pour déterminer si, à hauteur de quel montant et quand les produits sont constatés. Elle se substitue aux lignes directrices actuellement applicables aux produits, à savoir, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction* et IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

Sachant que la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe provient de la vente de produits agricoles, IFRS 15 n'a eu aucun impact significatif sur les méthodes comptables du Groupe.

Selon IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'un client obtient le contrôle des biens ou des services. L'ensemble des risques et des avantages sont transférés au client au point de livraison ou d'expédition, selon les dispositions contractuelles, conformément aux méthodes comptables appliquées par le Groupe au 31 décembre 2017.

(b) IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 *Instruments financiers* a pour objet de définir les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. Elle remplace la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.



(i) Impact de l'adoption

Dépréciation des actifs financiers

L'effet de l'adoption d'IFRS 9 sur la valeur comptable des actifs financiers au 1er janvier 2018 porte uniquement sur la nouvelle exigence applicable à la dépréciation, décrite plus en détail ci-dessous.

Les créances clients du Groupe pour les ventes de produits agricoles sont soumises au nouveau modèle de pertes de crédit attendues d'IFRS 9. Le Groupe applique l'approche simplifiée d'IFRS 9 à l'évaluation des pertes de crédit attendues, qui prévoit une provision pour pertes attendues sur la durée de vie pour toutes les créances clients. Pour comptabiliser les pertes de crédit attendues, les créances clients sont regroupées sur la base des caractéristiques du risque de crédit partagé et du nombre de jours de retard.

Classification et évaluation des passifs financiers

IFRS 9 reprend pour l'essentiel les exigences existantes d'IAS 39 pour la classification des passifs financiers. Cependant, selon IAS 39, toute variation de la juste valeur des passifs comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat est constatée en profit ou en perte, alors que suivant IFRS 9, les variations de cette nature sont généralement présentées comme suit :

- le montant de la variation de la juste valeur qui est attribuable à une variation du risque de crédit du passif est enregistré dans les capitaux propres ; et
- le montant résiduel de la variation de la juste valeur est porté en profit ou en perte.

Le Groupe n'a constaté aucun passif financier à sa juste valeur par le biais du compte de résultat et n'a actuellement aucune intention de le faire. L'évaluation menée par le Groupe ne fait mention d'aucun impact substantiel concernant la classification des passifs financiers au 1er janvier 2018.

(ii) Méthodes comptables appliquées à partir du 1er janvier 2018

Investissements et autres immobilisations financières

À partir du 1er janvier 2018, le Groupe classe ses immobilisations financières dans les catégories d'évaluation suivantes, s'il y a lieu :

- celles à constater ultérieurement à leur juste valeur (comptabilisation soit dans les capitaux propres, soit dans le compte de résultat), et
- celles à constater au coût amorti.

(c) IFRS 16 Contrats de location

Le Groupe a mis en œuvre IFRS 16 en choisissant le 1er janvier 2018 pour date d'application initiale. Il a appliqué IFRS 16 en utilisant l'approche rétrospective modifiée, selon laquelle les droits d'utilisation d'actifs sont constatés à la date d'application initiale pour un montant égal au passif de loyers. Il n'y a donc aucun impact sur les capitaux propres à la date d'application initiale.



Le groupe a changé de méthode comptable pour les contrats de location, comme détaillé ci-dessous.

(i) Définition d'un contrat de location

Précédemment, le Groupe déterminait à sa conclusion si un contrat constituait ou contenait un contrat de location au sens d'IFRIC 4. Selon IFRS 16, le Groupe procède à une analyse pour savoir si un contrat constitue ou contient un contrat de location compte tenu de la méthode présentée ci-dessous.

Méthode appliquée à partir du 1er janvier 2018

À la conclusion d'un contrat, le Groupe procède à une analyse pour savoir si un contrat constitue, ou contient un contrat de location. Un contrat constitue, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour savoir si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe procède à une analyse permettant de déterminer si :

- le contrat prévoit l'utilisation de l'actif identifié
- le Groupe est en droit d'obtenir en substance tous les avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation ; et
- le Groupe est en droit d'utiliser directement l'actif. Le Groupe dispose d'un tel droit lorsqu'il détient le droit de prendre les décisions les plus pertinentes sur la manière dont, et l'usage auquel, l'actif est utilisé.

Cette méthode s'applique aux contrats conclus, ou modifiés, au 1er janvier 2018 ou ultérieurement.

Le Groupe a choisi de ne pas séparer les composantes autres que celles de location et de considérer les composantes de location et celles qui ne le sont pas comme une seule et même composante de location.

Au cours de la transition vers IFRS 16, le Groupe a choisi, pour des raisons d'ordre pratique, de reconduire l'évaluation consistant à savoir quelles opérations constituent des contrats de location. Il n'applique IFRS 16 qu'aux contrats ayant précédemment été identifiés comme des contrats de location. Par conséquent, la définition du contrat de location au sens d'IFRS 16 n'a été appliquée qu'aux contrats conclus ou modifiés au 1er janvier 2018 ou ultérieurement.

(ii) Contrats de location précédemment classés en contrats de location simple en vertu d'IAS 17

Au moment de la transition, les passifs de loyers ont été comptabilisés à la valeur actuelle des paiements de loyers restants, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe au 1er janvier 2018. Les droits d'utilisation d'actifs sont quant à eux comptabilisés pour un montant égal au passif de loyers, corrigé du montant de tous loyers payés d'avance ou à payer (le Groupe applique cette approche aux locations de terrain).

Le Groupe a appliqué les principes suivants au moment d'appliquer IFRS 16 aux contrats de location précédemment classés en contrats de location simple en vertu d'IAS 17 :

- application des taux d'emprunt marginaux : 20,64%-21,63% pour les contrats libellés en UAH, 9,44 % pour ceux libellés en EUR et 11,19% pour les contrats libellés en USD
- application de la dérogation à la comptabilisation des droits d'utilisation d'actifs et des passifs de loyers si la durée du contrat de location est inférieure à 12 mois
- exclusion des charges directes initiales de la comptabilisation des droits d'utilisation d'actifs à la date



d'application initiale

- recours à une évaluation rétrospective pour déterminer la durée du contrat de location si le contrat prévoit la possibilité de proroger ou de résilier le contrat de location.

(iii) Droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers

En sa qualité de preneur, le Groupe classait précédemment les contrats de location en contrats de location simple et contrats de location-financement selon qu'ils transféraient significativement ou non la totalité des risques et avantages afférents à la propriété de l'actif sous-jacent au Groupe. En vertu d'IFRS 16, le Groupe constate les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour la plupart des contrats de location (qui sont donc portés au bilan).

Le Groupe a décidé d'appliquer les dérogations de comptabilisation aux contrats de location de courte durée, représentant un montant de 258 k€.

Le droit d'utilisation d'un actif est ultérieurement amorti en utilisant la méthode d'amortissement linéaire entre la date d'entrée en vigueur et la première des deux dates correspondant respectivement à la fin de la durée de vie utile du droit d'utilisation de l'actif et à l'échéance du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation de l'actif subit périodiquement une dépréciation et est corrigé de certains retraitements du passif de loyers.

Le passif de loyers est initialement comptabilisé à la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les paiements de loyers inclus dans la comptabilisation du passif de loyers comprennent :

- les paiements fixes,
- les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement constaté en utilisant l'indice ou le taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes qui doivent être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, le paiement de loyer pendant la période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prorogation, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas procéder à sa résiliation anticipée.



Rapprochement entre les contrats de location simple déclarés en application d'IAS 17 au 31 décembre 2017, actualisés au taux d'emprunt marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, et les passifs de loyers constatés pour les droits d'utilisation d'actifs au 1er janvier 2018.

	k€
Contrats de location au 31 décembre 2017	56 702
Contrats de location actualisés au 31 décembre 2017	25 013
Passifs de loyers pour les droits d'utilisation d'actifs au 1er janvier 2018	16 601
 Différence	 (8 412)

L'écart est principalement attribuable à la composante supplémentaire non contractuelle évaluée pour les contrats de location au 31 décembre 2017, tandis que les passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs au 1er janvier 2018 reposent uniquement sur les clauses contractuelles.

(iii) Contrats de location de courte durée et éléments de peu de valeur

Le Groupe a choisi de ne pas constater les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour contrats de location de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois), d'un montant de 258 k€. Le Groupe comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location dans les charges en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Droits au bail

Au 1er janvier 2018, les droits au bail, d'un montant net de 1 879 k€, ont été décomptabilisés et corrigés de la valeur comptable des droits d'utilisation d'actifs.

Montants comptabilisés en profit ou perte (pour activités poursuivies)

(en milliers d'euros)	2018
Intérêts sur passifs de loyers	2 896
Paiements de loyers supplémentaires non contractuels et non inclus dans l'évaluation des passifs de loyers*	2 038
Produits de sous-location des droits d'utilisation d'actifs	165
Charges liées aux contrats de location de courte durée	258

* L'estimation des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs repose sur les clauses contractuelles. Or, la majorité des contrats de location de terrains ayant été conduits séparément, il existe un décalage entre les clauses contractuelles et la conjoncture actuelle du marché. Les paiements effectués au profit des propriétaires sont supérieurs à ceux stipulés dans les contrats et reflètent la composante supplémentaire non contractuelle au sens d'IFRS 16. Cette composante supplémentaire est attribuable à la tendance croissante observable sur le marché.



La fraction supplémentaire des charges contractuelles de location de terrains aurait un effet de 6 149 ké sur les dettes de location pour les activités poursuivies au 31 décembre 2018.

Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie (pour activités poursuivies)

(en milliers d'euros)	2018
Sorties de trésorerie totales pour contrats de location (activités poursuivies)	4 205

Synthèse de l'impact d'IFRS 16

(en milliers d'euros)	2018 (avant IFRS 16 et IFRS 5)	Impact IFRS 16	Publié 2018 (avant IFRS 5)
Chiffre d'affaires	59 970	-	59 970
Variation de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis	8 555	3 297	11 852
Coûts des ventes	(58 704)	27	(58 677)
Marge brute	9 821	3 324	13 145
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(11 696)	83	(11 613)
Autres produits et charges	(580)	-	(580)
Bénéfice opérationnel	(2 455)	3 407	952
Résultat financier net	(5 840)	(3 689)	(9 529)
Impôts	56	-	56
Marge nette	(8 239)	(282)	(8 521)

6.3. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont totalement consolidées. Par « contrôle », on entend la situation dans laquelle les conditions suivantes sont toutes réunies :

- l'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- l'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- la capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 31 décembre 2018, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intra-Groupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intra-Groupe, sont éliminés en totalité.



(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée en gain d'acquisition dans le Compte de résultat consolidé.

6.4. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intra-groupe à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

(c) Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour devise celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2018) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :



- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :

Taux de change pour 1 €	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	32,1289	31,7141	30,0753	33,4954
Dollar américain (USD)	1,1809	1,1454	1,1310	1,1934

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

6.5. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au ball. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.



6.6. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'excédent de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est directement transféré dans le report à nouveau. Un transfert n'est effectué de la réserve de réévaluation vers le report à nouveau que lorsqu'une immobilisation est sortie du bilan.



6.7. Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

6.8. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.

Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des frais de vente, et la plus-ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les frais de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des frais de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :



(i) *Cultures dans les champs*

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 31 décembre 2018, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

pour la détermination des prix

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été défalqués des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

(ii) *Animaux d'élevage*

La juste valeur des animaux d'élevage est déterminée à partir du prix de marché des animaux d'élevage d'âge similaire, de leur race et de leur valeur génétique. Le bétail, dont le prix ou la valeur déterminés sur le marché ne sont pas connus et dont les autres estimations de la juste valeur sont clairement considérées comme n'étant pas fiables, est comptabilisé à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente d'actifs évalués en appliquant un taux avant impôt déterminé par le marché.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) *Produits agricoles*

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des frais de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 14).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.



(d) En-cours (stocks d'en-cours)

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

6.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif.

6.10. Stocks

(a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

(b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. Note 6.8 (c) – Agriculture.

(c) En-cours

Cf. Note 6.8 (d) – Agriculture.

6.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

6.12. Impôts courants et différés

(a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.



Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2018 est de 33,33 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La Loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2022. Le calendrier d'application de la réduction progressive est le suivant :

- en 2018, un taux d'impôt sur les sociétés de 28 % s'appliquera aux bénéfices imposables dans la limite de 500 000 €, et un taux d'impôt sur les sociétés de 33 % aux bénéfices supérieurs à 500 000 € ;
- pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2019, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera ramené à 31 %, étant précisé que les 500 000 premiers euros de bénéfice seront taxés à hauteur de 28 % ;
- pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % deviendra le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéfices) ;
- pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 26,5 % ;
- pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés sera réduit à 25 %.

L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le résultat comptable ou pour le résultat fiscal.

L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;



- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une entreprise agricole bénéficie de dispositions fiscales spécifiques.

Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».

Parmi les 25 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 31 décembre 2018, 13 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2018 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

6.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

6.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.



6.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour les activités ukrainiennes du Groupe ne comprennent pas la TVA collectée sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intra-Groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.

Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- **Vente de biens et de produits finis** : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.
- **Fourniture de services** : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

L'impact de la mise en œuvre de IFRS 15 est analysé en Note 6.2 (a).

6.16. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

7. Information sectorielle

Le Groupe compte un segment opérationnel en Ukraine, composé de 25 entités juridiques exploitant environ 110 000 hectares de terres cultivées (dont 30 000 hectares de terres cultivées de groupes destinés à être cédés et détenus en vue de la vente).

8. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements				Valeur nette			
	Écart d'acquisition (1)	Droits au bail (2)	Autres (3)	Total	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total
31 décembre 2016	36 859	5 809	577	43 245	-	(3 031)	(296)	(3 327)	36 859	2 778	281	39 918
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	57	57	-	-	-	-	-	-	57	57
Amortissements	-	-	-	-	-	(532)	(55)	(587)	-	(532)	(55)	(587)
Écart de conversion	(527)	(880)	(66)	(1 473)	-	513	24	537	(527)	(367)	(42)	(936)
Cessions	(688)	-	(5)	(693)	-	-	5	5	(688)	-	-	(688)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 décembre 2017	35 644	4 929	563	41 136	-	(3 050)	(322)	(3 372)	35 644	1 879	241	37 764
Ajustement à l'ouverture IFRS 16	-	(4 929)	-	(4 929)	-	3 050	-	3 050	-	(1 879)	-	(1 879)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	41	41	-	-	-	-	-	-	41	41
Amortissements	-	-	-	-	(344)	-	(55)	(399)	(344)	-	(55)	(399)
Écart de conversion	149	-	21	170	-	-	(11)	(11)	149	-	10	159
Cessions	-	-	(2)	(2)	-	-	2	2	-	-	-	-
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(9 894)	-	(73)	(9 968)	344	-	42	386	(9 551)	-	(31)	(9 582)
31 décembre 2018	25 899	-	550	26 448	-	-	(344)	(344)	25 898	-	206	26 104

(1) Au 31 décembre 2018, l'écart d'acquisition se compose de :

- 202 ke découlant de l'acquisition de Barvenkovskaya
- 2 596 ke découlant de l'acquisition de Tornado
- 32 995 ke découlant de la consolidation de l'ex-Groupe AgroGeneration au 11 octobre 2013
- moins 9 894 ke d'écart d'acquisition total attribué aux groupes destinés à être cédés Jytomyr (AFT et VLY) et Ternopil (AJU et VZL)

Écart d'acquisition - Test de dépréciation

Le groupe soumet chaque année l'écart d'acquisition à un test de dépréciation. L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine (Note 7).



La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée à l'aide du calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée par actualisation des flux de trésorerie en se fondant sur les prévisions opérationnelles.

Les hypothèses principales et la valeur recouvrable totale obtenue ont été comparées à la capitalisation boursière pour contrôler la vraisemblance du résultat.

Basée sur les hypothèses clés spécifiques suivantes, l'estimation constitue la meilleure établie par la direction à la date des présents États financiers consolidés :

- les prévisions de flux de trésorerie des cinq prochains exercices financiers reposent sur le budget 2019 ;
- en l'absence de référence financière long terme, les flux de trésorerie anticipés générés au-delà des horizons de planification sont établis à partir du dernier exercice de l'horizon de planification ;
- les flux de trésorerie sont actualisés au taux de 13,84 %, valeur représentant le CMPC à long terme du Groupe en USD ;
- un taux de croissance à l'infini de 2 % a été retenu pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2023. Le taux de croissance à l'infini reflète la projection de l'inflation à long terme aux États-Unis.

Il a été procédé à une analyse de sensibilité, notamment sur le CMPC, la croissance à l'infini, les rendements et les prix et le coût des hypothèses de production. Aucun changement raisonnable des hypothèses ne donne naissance à un risque de dépréciation.

(2) Droits au bail

Au 1er janvier 2018, les droits au bail, d'un montant net de 1 879 k€, ont été décomptabilisés et corrigés de la valeur comptable des droits d'utilisation d'actifs.

Au 31 décembre 2017, la valeur comptable nette des droits au bail représente 1 879 k€, découlant avant tout de l'affectation du prix d'acquisition, constitué de la juste valeur d'AgroGeneration, aux contrats de location de terrains. Le portefeuille foncier total d'AgroGeneration inclus dans les droits au bail se composait d'env. 62 000 ha.

(3) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels administratifs et les charges constatées d'avance pour droits au bail.

9. Droits d'utilisation d'actifs (terrains)

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
1er janvier 2018	15 421	-	15 421
Ajustement à l'ouverture pour droits au bail IFRS 16	1 879	-	1 879
Acquisitions	1 056	-	1 056
Amortissements	-	(2 766)	(2 776)
Écart de conversion	989	36	953
Autres variations	167	-	167
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(4 629)	805	(3 824)
31 décembre 2018	14 883	(1 997)	12 886

10. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

	Valeur brute				Total	Amortissements				Total	Valeur comptable nette				Total
	Bâti- ments	Machine- s agricoles et autres	Droits d'utili- sation d'actifs	En cours et prépa- rations		Bâti- ments	Machine- s agricoles et autres	Droits d'utili- sation d'actifs	En cours et prépa- rations		Bâti- ments	Machine- s agricoles et autres	Droits d'utili- sation d'actifs	En cours et prépa- rations	
31 décembre 2016	15 127	25 577	-	253	41 257	(1 255)	(5 836)	-	(7 084)	13 872	20 051	-	253	34 176	
Réévaluation à la juste valeur	718	3 084	-	-	3 802	-	-	-	-	718	3 084	-	-	3 802	
Impact de la réévaluation sur la dépréciation	(2 169)	(9 983)	-	-	(12 152)	2 169	9 983	-	12 152	-	-	-	-	-	
Acquisitions	916	6 087	-	108	7 111	-	-	-	-	916	6 087	-	108	7 111	
Amortissements	-	-	-	-	-	(1 240)	(5 674)	-	(6 914)	(1 240)	(5 674)	-	-	(6 914)	
Écart de conversion	(2 393)	(4 598)	-	(33)	(7 024)	314	1457	-	1 771	(2 079)	(3 141)	-	(33)	(5 233)	
Cessions	(67)	(241)	-	-	(308)	13	115	-	128	(54)	(106)	-	-	(180)	
Autres mouvements	151	746	-	(186)	711	(1)	(65)	-	(64)	150	683	-	(186)	847	
31 décembre 2017	12 283	20 972	-	141	33 397	-	(8)	-	(8)	12 283	20 964	-	141	33 397	
Ajustement à l'ouverture IFRS 16	-	(2 845)	4 134	-	1 289	-	-	-	-	-	(2 845)	4 134	-	1 289	
Acquisitions	235	579	4	50	868	-	-	-	-	235	579	4	50	868	
Amortissements	-	-	-	-	-	(1 157)	(5 314)	(883)	(7 354)	(1 157)	(5 314)	(883)	-	(7 354)	
Écart de conversion	698	1 026	229	7	1 953	(15)	(68)	(11)	(94)	676	958	218	7	1 859	
Cessions	(110)	(447)	-	(40)	(597)	3	28	-	31	(107)	(369)	-	(40)	(516)	
Autres mouvements	15	581	225	(99)	726	-	(29)	29	-	18	551	255	(99)	726	
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(3 357)	(811)	-	(40)	(4 210)	303	195	-	498	(3054)	(619)	-	(40)	(3 713)	
31 décembre 2018	9 760	19 053	4 393	20	33 425	(866)	(5 146)	(865)	(6 877)	8 994	13 908	3 728	20	26 548	



Si les immobilisations du Groupe avaient été évaluées selon la méthode du coût historique, leur valeur comptable aurait été comme suit :

(en milliers d'euros)	
Immobilisations corporelles du Groupe	31 décembre 2018
Bâtiments	3 268
Machines et équipements et autres	4 917
Droits utilisation des machines agricoles	1947
Immobilisations corporelles en cours	23
Total	10 155

Les immobilisations corporelles comprennent des actifs détenus et loués.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018
Immobilisations corporelles détenues	22 820
Droits d'utilisation d'actifs	3 728
Total immobilisations corporelles	26 548

Le Groupe loue des terrains et des constructions, véhicules et machines. Les informations relatives aux contrats de location aux termes desquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.

Droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)			<u>Machines</u>	
	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments</u>	<u>agricoles</u>	<u>Total</u>
Capitaux propres au 1er janvier 2018	15 421	1 289	2 845	19 555
Droits au bail reclassés	1 879	-	-	1 879
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	(340)	(340)
Acquisitions	1 056	581	4	1 641
Dotation aux amortissements	(2 766)	(459)	(424)	(3 649)
Écart de conversion	953	67	151	1 171
Autres variations	167	14	-	181
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(3 824)	-	-	(3 824)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	12 886	1 492	2 236	16 614

Les contrats de location sur les bâtiments correspondent essentiellement aux loyers versés pour les bureaux.

Les contrats de location des machines et équipement représentent la location des machines agricoles.

Les contrats de location de terres représentent essentiellement des locations de terres pour une exploitation agricole.

La valeur nette comptable des actifs corporels nantis au 31 décembre 2018 s'élève à 9 808 ke (3 044 ke sur les bâtiments et 6 764 ke sur les machines agricoles et les autres immobilisations corporelles).

11. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	Non courants			Total
	Filiales non consolidées (1)	Autres immobilisations financières (2)	Dépôts à terme (3)	
31 décembre 2016	85	148	1 933	2 166
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	117	9 933	10 050
Cession d'immobilisations financières	-	(95)	(11 758)	(11 853)
Autres mouvements	-	-	-	-
Variation de taux de change	(10)	-	(108)	(118)
Amortissements	(15)	-	-	(15)
31 décembre 2017	60	170	-	230
Variation de périmètre	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	364	1 653	2 017
Cession d'immobilisations financières	(28)	(479)	(720)	(1 227)
Autres mouvements	-	-	4	4
Variation de taux de change	2	-	-	2
Amortissements	22	-	-	22
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	-	-	(31)	(31)
31 décembre 2018	56	55	906	1 017

(1) Les filiales non-consolidées incluent 8,96 % des actions d'Agro-Farme, acquise en mars 2013. 10 % des actions d'Agropervomaïsk ont été vendues en 2018.

(2) Les « Autres immobilisations financières » correspondent principalement à un dépôt fait auprès d'un intermédiaire financier spécialisé, dans le cadre d'un contrat de liquidité concernant des transactions sur l'action AgroGeneration sur le marché Alternext du NYSE Euronext. Ce contrat est en place depuis le 1er mars 2010, date à laquelle la valeur AgroGeneration a été admise sur le marché Alternext. Il est conforme au code d'éthique de l'AFEI approuvé par l'AMF par la décision du 11 septembre 2006.

Le montant alloué à ce contrat de liquidité est de 800 ke au 31 décembre 2018. Au cours de l'exercice comptable 2018, et dans le cadre de l'exercice du contrat de liquidité, 1 600 000 titres ont été achetés au prix moyen de 0,30 €, et 1 050 000 titres ont été vendus au prix moyen de 0,34 €.



Au 31 décembre 2018, la situation du contrat est la suivante :

- le Groupe détenait 1 147 285 actions pour un montant total de 140 k€ (0,12 €/action) en vertu de son contrat de liquidité.
- Les liquidités disponibles en vertu de ce contrat s'élevaient à 36 k€ (elles sont présentées dans les « Autres actifs financiers » dans l'état ci-dessus).

(3) Au 31 décembre 2018 le Groupe détenait des dépôts à terme.

Rapprochement des mouvements d'actifs financiers et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)

	Actifs financiers		Total
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	
au 31 décembre 2017	230	0	230
Achat / vente d'actions propres	(115)		(115)
(Diminution)/augmentation des dépôts à terme garantis		933	933
Intérêts	-	4	4
Amortissements	22	-	22
Autres mouvements	(28)	-	(28)
Ajustements de change	2	-	2
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	-	(31)	(31)
au 31 décembre 2018	111	906	1017

12. Impôt sur les sociétés

12.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux

La décomposition de l'impôt sur les sociétés est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts courants	(73)	(84)
Impôts différés	129	152
Total Impôt sur les sociétés des activités poursuivies	56	68

L'analyse de l'impôt sur les sociétés s'analyse de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat comptable avant impôt	(8 577)	(13 245)



Résultat comptable avant impôt	(8 577)	(13 245)
Taux de l'impôt français sur les sociétés	28,00%*	28,00%*
(Charge) / gain fiscal théorique	2 401	3 709
Impact de :		
résultat des producteurs agricoles exonérés d'impôt en Ukraine (cf. Note 6.12)	(933)	2 149
actifs fiscaux différés non constatés et pertes fiscales inutilisées	(1 525)	(2 751)
différences permanentes entre bénéfice comptable et bénéfice fiscal	1 148	1 220
pertes fiscales utilisées	497	-
différence entre les taux d'impôt français et étranger	(1 533)	(983)
Gain / (perte) sur taxation effective	56	(162)
Charge d'impôt sur les sociétés déclarée dans les états financiers consolidés	56	(162)

* Pour plus de détails, se reporter à la Note 6.12

12.2. Actifs et passifs d'impôts différés

La plupart des sociétés du Groupe soumises à l'impôt sur les sociétés (Note 6.12) enregistrent un actif net d'impôt différé en raison de l'accumulation de pertes fiscales.

À titre d'information, le report total de pertes fiscales d'AgroGeneration SA s'élevait à 45 988 ke au 31 décembre 2018 et à 42 163 ke au 31 décembre 2017 (actifs d'impôts différés respectivement égaux à 12 877ke et 11 806ke). S'agissant à présent des entités ukrainiennes, le report total de pertes fiscales s'élevait à 25 662 ke au 31 décembre 2018 et à 25 049 ke au 31 décembre 2017 (actifs d'impôts différés respectivement égaux à 4 619 ke et 4 509 ke).

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été constatés à la clôture de l'exercice 2018, car il est peu probable qu'ils soient récupérés dans un proche avenir.

13. Stocks

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Matières premières et autres	1 908	(24)	1 884	2 815	(57)	2 758
Stock d'encours	5 983	-	5 983	6 419	-	6 419
Produits agricoles	17 850	(273)	17 577	15 964	(7)	15 957
Total	25 741	(297)	25 444	25 198	(64)	25 134

Les *matières premières et autres fournitures* correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2018-2019, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les *encours* incluent les coûts accumulés avant les semis.



Au 31 décembre 2018, le stock de **produits agricoles**, qui représente 17 577 k€, se compose principalement de 93 238 tonnes de céréales provenant de la récolte de 2018 (96 350 tonnes au 31 décembre 2017).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

Au 31 décembre 2018, 14 611 k€ (73 821 t) de produits finis ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (9 619 k€ [50 855 t] de matières premières et d'autres fournitures étaient nantis pour la ligne de crédit court terme au 31 décembre 2017).



14. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à juste valeur	Juste valeur
Non courants						
Cultures dans les champs	-	-	-	-	-	-
Animaux d'élevage	146	(38)	108	94	(23)	71
Total actifs biologiques non courants	146	(38)	108	94	(23)	71
Courants						
Cultures dans les champs	6 045	5 321	11 366	9 852	6 035	15 887
Animaux d'élevage	245	(123)	122	192	(34)	158
Total actifs biologiques courants	6 290	5 198	11 488	10 044	6 001	16 045
TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES	6 436	5 160	11 596	10 138	5 978	16 116

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 31 décembre 2018 pour être récoltées au cours du second semestre 2019 en Ukraine. Ils incluent également le bétail, formé de vaches à viande et d'autres bovins.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 6.8). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des **cultures sur pied** est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 31 décembre 2018 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés

	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	Superficie plantée (en hectares)	Rendements moyens (t/ha)	Prix moyen (€/t)	Juste valeur (k€)	Superficie plantée (en hectares)	Rendements moyens (t/ha)	Prix moyen (€/t)	Juste valeur (k€)
Blé d'hiver	31 296	4,7	137	9 926	38 707	4,7	120	9 930
Orge d'hiver	515	4,6	136	135	2 901	5,5	116	899
Colza d'hiver	2302	3,0	347	1 282	6 687	2,9	340	4 037
TOTAL	34 114			11 343	48 295			14 866

Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2018 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 2 009 k€,

Les intrants inobservables significatifs utilisés dans la mesure de la juste valeur du **bétail** sont les suivants :



- Nombre moyen de têtes et poids moyen
- Entrées futures attendues procurées par le bétail

Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos aux 31 décembre 2017 et 2018 :

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2016	11 785	151	11 936
Actifs biologiques courants	11 785	99	11 884
Actifs biologiques non courants	-	52	52
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	7 702	-	7 702
Coûts engagés sur la période	45 813	174	45 987
Variation de stocks liée à la récolte	(60 408)	(45)	(60 453)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	14 783	(16)	14 767
Dépréciation des actifs biologiques	(887)	-	(887)
Réévaluation de ZACH et VYB	(23)	-	(23)
Écart de conversion	(2 878)	(35)	(2 913)
Valeur comptable au 31 décembre 2017	15 887	229	16 116
Actifs biologiques courants	15 887	158	16 045
Actifs biologiques non courants	-	71	71
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	6 419	-	6 419
Coûts engagés sur la période	42 649	221	42 870
Variation de stocks liée à la récolte	(61 402)	(107)	(61 509)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	11 965	(113)	11 852
Y compr. résultat net d'impôt des activités poursuivies	9 932	(113)	9 819
Y compr. résultat net d'impôt des activités cédées	2 033	-	2 033
Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	(5 317)	(11)	(5 328)
Écart de conversion	1 165	11	1 176
Valeur comptable au 31 décembre 2018	11 366	230	11 596
Actifs biologiques courants	11 366	122	11 488
Actifs biologiques non courants	-	108	108

Au 31 décembre 2018, 11 360 ke (34 613 ha) d'actifs biologiques ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (contre 14 863 ke, soit 48 286 ha, au 31 décembre 2017).



15. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances clients	655	944
Avances versées (1)	252	142
Autres créances	112	591
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	777	455
Créances de TVA (2)	430	2 009
Charges constatées d'avance	46	122
Clients et autres créances	2 272	4 263
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Devise :		
Libellé en EUR	192	118
Libellé en USD	510	651
Libellé en UAH	1 570	3 494
Clients et autres créances	2 272	4 263

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas d'instrument de couverture.

(1) Les avances versées correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2018.

(2) Les créances de TVA se décomposent pour l'essentiel en :

311 ke représentant la TVA déductible des entités ukrainiennes ;

110 ke se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Disponibilités	1 074	1 768
Valeurs de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 074	1 768



Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les devises ci-dessous au 31 décembre 2018 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Devise :		
Libellé en EUR	58	71
Libellé en USD	578	1 185
Libellé en UAH	438	512
Total	1 074	1 768

17. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles	9 582
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	3 824
Immobilisations corporelles	3 713
Actifs financiers	31
Stocks	1 887
Actifs biologiques	5 328
Clients et autres créances	996
Trésorerie et équivalents de trésorerie	161
Total groupe d'actifs détenus en vue de la vente	25 522
Provisions	48
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	3 620
Non courants	3 226
Courants	394
Fournisseurs et autres créanciers courants	3 168
Total groupe de passifs détenus en vue de la vente	6 836

Au cours des mois de novembre-décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé de céder certaines exploitations, à savoir AJU et VZL (Knyazhi et Zborivski Lany), AFT et VLY. Conformément à IFRS 5, au 31 décembre 2018, certains actifs et l'ensemble du passif d'AJU et VZL, et d'AFT et VLY (groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente.



Au 31 décembre 2018, bâtiments, les machines et équipements des groupes destinés à être cédés, d'une valeur comptable nette de 1 496 k€, ont été mis en nantissement de passifs au titre de contrats de prêt conclus avec Alfa Bank (cf. Note 18) (bâtiments - €1 260k and machines agricoles et équipements - €236k).

18. Emprunts et passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018					31 décembre 2017				
	Non courants	Courants			TOTAL	Non courants	Courants			TOTAL
		Emprunts	Emprunts	Intérêts			Total	Emprunts	Intérêts	
OSRANE (1)	-	1 090	1 174	2 264	2 264	1 096	4 015	1 182	5 197	6 293
ORNANE (2)	-	1 840	-	1 840	1 840	-	-	-	-	-
Contrats de location financiers	(3) 528	773	-	773	1 301	1 251	823	-	823	2 074
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	(3) 12 359	1 742	10	1 752	14 111	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	(4) -	31 016	282	31 298	31 298	-	34 013	409	34 422	34 422
Autres dettes financières	(5) -	6 406	766	7 172	7 172	2 186	1 644	585	2 229	4 415
Total emprunts	12 887	42 867	2 232	45 099	57 986	4 533	40 495	2 176	42 671	47 204

(1) Au 31 décembre 2018, le coût amorti des OSRANE s'élève à 1,1 M€ et les charges d'intérêts à 1,17 M€.

(2) ORNANE : se reporter à la Note 2.1 pour consulter la description et les détails, et au tableau ci-dessous pour les caractéristiques tranche par tranche

(3) Les paiements de loyers courants et non courants sont comptabilisés à la valeur actuelle des paiements de loyers minimaux futurs.

(4) Les emprunts bancaires ont respectivement été souscrits auprès d'Alfa Bank Ukraine (30,2 M€) et de First Ukrainian International Bank (FUIB) (0,82 M€). En juillet 2018, le Groupe a intégralement remboursé le prêt contracté auprès de la BERD.

Dans le cadre des emprunts auprès d'Alfa Bank Ukraine, le Groupe a mis en nantissement une partie de ses actifs courants et actifs immobilisés, en particulier :

- certaines des immobilisations (bâtiments et machines agricoles ; cf. Note 10), dont certains nantissements constitués auprès de FUIB
- des dépôts à court terme (cf. Note 11),
- certains des actifs biologiques (cf. Note 14),
- des participations dans des filiales en Ukraine et à Chypre
- une partie des stocks (cf. Note 13).



Tous les dépôts à terme des filiales ukrainiennes sont mis en nantissement de passifs au titre des contrats de prêt conclus avec Alfa Bank (cf. Note 18). Ces dépôts peuvent être retirés après remboursement des tranches de prêt à Alfa Bank et sont classés dans les « Autres actifs financiers courants ».

Les actions de Harmelia, Wellaxo, Zeanovi, Azent et HAR, BAR, DON, NST, POD, AgroDom, LAN, UNA, APK, AGG UA, Tornado, VKL, AGZ, BUR, VKD, VZL, VLY et AFT sont nanties au profit d'Alfa Bank Ukraine en application de l'accord de prêt.

Les prêts accordés par Alfa Bank Ukraine et FUIB sont soumis à des covenants, dont certains ne sont pas respectés par le Groupe.

(5) Les autres dettes financières consistent en des emprunts auprès d'un investisseur privé (1,35 M€) et de la partie liée Konkur (5,05 M€).

Caractéristiques des ORNANE et des BSA associés pour chaque tranche

	Premières tranches			Tranche supplémentaire	Total
	T1	T2	T3	TA1	
Date d'émission	04/07/2018	01/08/2018	29/08/2018	31/10/2018	
Nombre d'ORNANE	# 100	100	100	100	400
Valeur nominale des ORNANE	ke 1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
Nombre d'ORNANE émises pour commission	# 5	5	5	26	41
Valeur nominale des ORNANE émises pour commission	ke 50	50	50	260	410
Durée de vie des ORNANE	mois 6	7	8	10	
Nombre d'ORNANE converties au 31/12/2018	# 105	46	-	9	160
Nombre d'actions liées émises	# 3 315 257	1 530 107	-	300 000	5 145 364
Nombre d'ORNANE au 31/12/2018	# -	59	105	117	281
Valeur nominale des ORNANE au 31/12/2018	ke -	590	1 050	1 170	2 810
Cours de conversion	€ S/O	0	0	0	
Nombre d'actions potentielles	# -	1 966 667	3 500 000	3 900 000	9 366 667
Cours de clôture de l'action au 31/12/2018	€ 0,12	0,12	0,12	0,12	
Juste valeur de la dette	ke -	240	427	1 173	1 840

Analyse des échéances des passifs de loyers

(en milliers d'euros)

31 décembre 2018

Analyse des échéances : flux de trésorerie non actualisés contractuels

Moins d'un an	4 557
Un à cinq ans	14 785
Plus de cinq ans	12 376
Total passifs de loyers non actualisés	31 718



Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2019	2020	2021	2022 et après	Total
OSRANE	2264	-	-	-	2 264
ORNANE	1840	-	-	-	1840
Contrats de location financiers	773	337	132	59	1 301
Emprunts bancaires	31 298	-	-	-	31 298
Autres dettes financières	7 172	-	-	-	7 172
Total emprunts	43 347	337	132	59	43 875

Détail des emprunts à taux variable et à taux fixe et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (hors intérêts) :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
OSRANE	-	1 091	-	5 111
ORNANE	-	1840	-	-
Emprunts bancaires	-	31 016	3 496	30 517
Contrats de location financiers	469	832	754	1 320
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	14 101	-	-
Autres dettes financières	-	6 406	-	3 830
Total emprunts	469	55 285	4 250	40 778

Les valeurs comptables des emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Devise :		
EUR	10 664	9 877
USD	34 141	36 541
UAH	13 181	786
Total emprunts	57 986	47 204



Rapprochement des mouvements d'emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs et des flux de trésorerie découlant des activités financières :

(en milliers d'euros)	OSRANE	ORNANE	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
Au 31 décembre 2017	6 293	-	2 074	-	38 837	47 204
Ajustement à l'ouverture sans incidence sur la trésorerie IFRS 16	-	-	-	16 601	-	16 601
Émission d'emprunts	-	4 000	-	-	29 892	33 892
Remboursement d'emprunts	-	-	(860)	-	(32 725)	(33 585)
Paiement de passifs de loyers (IFRS 16)	-	-	-	(5 310)	-	(5 310)
Charges d'intérêts	673	-	248	3 704	4 222	8 847
Intérêts remboursés	(4 702)	-	(248)	-	(3 824)	(8 774)
Ajustements de change	-	-	87	918	2 002	3 007
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	-	(2 160)	-	1 818	67	(275)
Transfert vers passifs détenus en vue de la vente	-	-	-	(3 620)	-	(3 620)
au 31 décembre 2018	2 264	1 840	1 301	14 111	38 470	57 986

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	31 décembre 2018	31 décembre 2017
EUR	8,70%	9,2%
USD	11,02%	11,3%
UAH	20,93%	17,5%

19. Capital social

	Capital social en euros	Nombre d'actions	Prime d'émission en euros
31 décembre 2016	5 008 672	100 173 448	169 649 293
Autres actions émises (remboursement d'OSRANE)	37 168	743 356	323 732
Attribution d'actions gratuites	14 750	395 000	(14 750)
31 décembre 2017	5 060 590	101 211 804	169 958 275
Autres actions émises (remboursement d'OSRANE)	27 525	550 492	252 575
Autres actions émises (ORNANE)	257 268	5 145 364	1 342 732
31 décembre 2018	5 345 383	106 907 660	171 553 582



Au 31 décembre 2018, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
BSPCE	5 327	106 540
Stock-options	1 317 833	1 317 833
OSRANE (1)	583 621	112 055 232
ORNANE	281	9 366 667
BSA d'ORNANE	4 123 781	4 123 781
BSA Konkur	1 379 487	2 519 544

1) Le nombre d'actions supplémentaires potentielles OSRANE est calculé à raison de 192 actions par OSRANE (nombre maximal remboursable au 31 décembre 2018).

20. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et charges	Total
31 décembre 2016	49	490	539
Dotation	-	-	-
Reprise (utilisée)	-	(470)	(470)
Reprise (non utilisée)	(39)	-	(39)
Autres changements	-	(20)	(20)
Écart de conversion	(2)	-	(2)
31 décembre 2017	8	-	8
Dotation	47	-	47
Reprise (utilisée)	(8)	-	(8)
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écart de conversion	1	-	1
Transfert vers passifs	(48)	-	(48)
31 décembre 2018	-	-	-

La direction suit au plus près les litiges (notamment fiscaux) et en évalue les risques. Un des investisseurs minoritaires a demandé une exigibilité anticipée de son contrat, cette demande est en cours d'étude par la société. Au 31 décembre 2018, le Groupe n'est exposé à aucun autre litige significatif.

Pour en savoir plus sur les risques d'évolution de l'environnement juridique et fiscal, se reporter à la Note 3.2.



21. Fournisseurs et autres crédlteurs courants

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs	6 131	7 967
Avances reçues	5 427	2 118
Dettes fiscales et sociales	1653	1 386
Dettes de TVA	474	401
Produits constatés d'avance	1 238	132
Autres crédlteurs	701	1 056
Dettes sur l'acquisition de filiales	30	531
Fournisseurs et autres crédlteurs courants	15 654	13 591

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Devise :		
Libellé en EUR	2 889	1 612
Libellé en USD	10 025	9 510
Libellé en UAH	2 740	2 469
Fournisseurs et autres crédlteurs courants	15 654	13 591

22. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)

	Note	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2018	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			dans le compte de résultat	en capitaux propres			Niveau 1: prix cotés sur le marché et disponibilité	Niveau 2: valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3: valorisation basée sur des données de marché inobservables
Actifs									
Actifs financiers (non courants)	11								
Titres des filiales non-consolidées				56	56	56			
Autres immobilisations financières		12	43		55	12	43		
Actifs financiers courants	11								
Dépôts à terme			906		906		906		
Autres immobilisations financières									
Clients et autres créances	15	767			767	767			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16		1074		1 074		1074		
Passifs									
OSRANE	18	(2 264)			(2 264)	(2 264)			
ORNANE			(1 840)				(1 840)		
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	18	(31 298)			(31 298)	(31 298)			
Location-financement (courants et non courants)	18	(1 301)			(1 301)	(1 301)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	18	(14 111)			(14 111)	(14 111)			
Autres dettes financières	18	(7 172)			(7 172)	(7 172)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	(6 862)			(6 862)	(6 862)			

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)

	Note	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2017	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			dans le compte de résultat	en capitaux propres			Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibilités	Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables
Actifs									
Actifs financiers (non courants)	11			60	60	60			
Titres des filiales non-consolidées				60	60	60			
Autres immobilisations financières		10	160		170	10	160		
Actifs financiers courants	11								
Dépôts à terme									
Autres immobilisations financières									
Clients et autres créances	15	1535			1535	1535			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16		1768		1768		1768		
Passifs									
OSRANE	18	(6 293)			(6 293)	(6 293)			
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	18	(34 422)			(34 422)	(34 422)			
Location-financement (courants et non courants)	18	(2 074)			(2 074)	(2 074)			
Autres dettes financières	18	(4 415)			(4 415)	(4 415)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	21	(11 341)			(11 341)	(11 341)			



23. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	2018	2017
Produits agricoles (1)	40 152	53 238
Services et autres (2)	855	957
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	41 007	54 195

(1) Au cours de l'exercice 2018, AgroGeneration a vendu 211 866 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Ukraine	23 080	26 061
France	17 927	28 134
Total chiffre d'affaires	41 007	54 195

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte :

(en milliers d'euros)	2018	2017
CA récoltes	40 076	53 201
Récolte 2016	-	11 430
Récolte 2017	11 413	41 771
Récolte 2018	28 663	-
Animaux d'élevage	76	37
Services et autres	855	957
Total CA	41 007	54 195

Le Groupe compte deux importants clients auxquels il a vendu pour 13,8 M€ de marchandises en 2018 (un grand client en 2017, pour des ventes de 6,3 M€), soit 33,71 % (11,65 % en 2017) du total du chiffre d'affaires. Chacun des autres clients représente moins de 10 % du chiffre d'affaires.



24. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	2018	2017
Coûts des ventes	(39 561)	(52 933)
Frais généraux & administratifs	(9 602)	(12 663)
Charges par fonction	(49 163)	(65 596)
Achats matières premières, services et locations	(28 579)	(39 721)
Charges de personnel	(6 312)	(6 956)
Amortissements	(6 553)	(6 245)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	(7 241)	(11 490)
Autres charges	(478)	(1 184)
Charges par nature	(49 163)	(65 596)

En moyenne, au cours de l'exercice 2018, le Groupe (hors activités cédées) comptait 1 132 salariés.

25. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	2018	2017
Produits de cession des immobilisations	81	49
Reprise de provision pour risques et charges	-	39
Subventions d'investissement	-	180
Autres produits	317	219
Autres produits	398	487
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(471)	(199)
Dépréciation après réévaluation des immobilisations	-	(453)
Provision pour risques et charges	-	-
Résultat net (perte) de la cession de participations (1)	(19)	(1 442)
Autres charges	(88)	(915)
Autres charges	(578)	(3 009)
Autres produits et charges opérationnels	(180)	(2 522)

(1) Renvoie à la cession de ZACH et VYB (cf. Note 2.1 des États financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2017)

26. Résultat financier net

(en milliers d'euros)

		2018	2017	2016
Coût d'emprunt	(1)	(5 135)	(6 579)	(7 405)
Gains et pertes de change		1 697	(5 779)	(4 734)
Différences de change réalisées	(2)	696	(132)	(1 752)
Différences de change latentes	(3)	1 001	(5 647)	(2 982)
Autres		(4 357)	(1 731)	(364)
Résultat financier net		(7 795)	(14 089)	(12 503)

Charges d'intérêts

(1) Les intérêts sont pour l'essentiel composés de :

673 ke d'intérêts sur OSRANE

4 076 ke sur les prêts bancaires

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2018 sont constitués d'emprunts et d'autres dettes libellés en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

À cause de l'impact de la situation politique actuelle sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.3), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fluctué pendant l'exercice annuel, passant de 28,07 UAH/USD au 31 décembre 2017 à 27,69 UAH/USD au 31 décembre 2018.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : gain de 696 ke) enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2018 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle le passif / l'actif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe en 2018 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et des sociétés de portefeuille (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intra-groupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement). La perte de change latente se décomposait comme suit :

- 857 ke de perte de change latente liée aux prêts bancaires et aux autres dettes ;
- 1 847 ke de gain de change latent lié aux prêts intra-groupe, charges d'intérêts sur prêts et autres dettes ICO entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises.

On notera que certains prêts intra-groupe sont classés en investissement net (cf. Note 6.4 (b)) pour lesquels le gain de change latent (3 728 ke) est comptabilisé directement en capitaux propres.

Les autres produits/charges financiers constatés en 2018 comprennent 2 896 ke de charges d'intérêts liées à la mise en œuvre de la norme IFRS 16.



27. Activités cédées

Au cours des mois de novembre-décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé de céder certaines exploitations, à savoir AJU et VZL (Knyazhi et Zborivski Lany), AFT et VLY. Les résultats des opérations cédées pour 2018 sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre 2018, le Groupe a estimé que le prix de vente des groupes destinés à être cédés était inférieur à leur actif net, une provision de 0,34 million d'€ a, par conséquent, été constatée dans le « Résultat net d'impôt des activités cédées ».

	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	18 963
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	2 033
Coûts des ventes	(19 116)
Marge brute	1 880
Frais commerciaux, généraux et administratifs	(2 011)
Autres produits et charges	(400)
Résultat avant intérêts et impôts	(531)
Résultat financier net	(1 734)
Impôt sur les bénéfices	-
Résultat net d'impôt des activités cédées	(2 265)

Les flux de trésorerie nets enregistrés par les activités cédées se présentent comme suit :

	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	1 541
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(171)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 494)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie	14
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie	(110)

28. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.



(en milliers d'euros)	2018	2017
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	(6 501)	(13 177)
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	(2 020)	-
Résultat net consolidé - part du groupe	(8 521)	(13 177)
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(8 521)	(13 177)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	224 009 917	220 175 536
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	224 009 917	220 175 536
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,04)	(0,06)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,04)	(0,06)
Résultat net - part du groupe par actions (euros) - des activités poursuivies	(0,03)	(0,06)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) - des activités poursuivies	(0,03)	(0,06)
Résultat net - part du groupe par actions (euros) - des activités destinées à être cédées	(0,01)	-
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros) - des activités destinées à être cédées	(0,01)	-

Au cours de l'exercice 2018, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.

29. Rémunération par actions

29.1. Attribution de BSPCE

(a) Plan de 50 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) (6 décembre 2007).

Un plan de BSPCE (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) a été mis en place en décembre 2007 en faveur des employés de l'ancien Groupe AgroGeneration. Il prévoit une période d'acquisition des droits de trois ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,50 €. Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire social au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables au 1er juillet 2010, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1er juillet 2010, et l'autre moitié le



1er juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Le nombre maximum de BSPCE exerçables pour cette catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2018 s'élève à 500 ;

- les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leurs BSPCE à compter du 1er janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission, sous réserve de l'obtention d'un taux de rendement interne net minimum par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2018, le nombre maximum de BSPCE pouvant être exercés était de 4 827.

En tout, 5 327 BSPCE sont ainsi exerçables au 31 décembre 2018.

(b) Synthèse du plan de souscription de BSPCE

	2018	2017
Nombre de bons de souscription d'actions pouvant être émis au début de la période	5 327	5 327
Nombre de bons de souscription d'actions correspondant à la variation du périmètre		
Nombre de bons de souscription d'actions émis pendant la période		
Nombre de bons de souscription d'actions convertis pendant la période		
Nombre de bons de souscription d'actions perdus pendant la période		
Nombre de BSPCE pouvant être émis à la fin de la période	5 327	5 327

(c) Modèle de valorisation

Ces BSPCE ont été valorisés à leur émission en recourant à la méthode de Monte-Carlo. Les principales hypothèses retenues ont été les suivantes :

- taux sans risque : 3,79 %
- taux de rotation : 0,00 %
- volatilité : 50,00 %.

29.2. Attribution de stock-options

(a) Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

En date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de surveillance du 30 janvier 2009, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock-option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 €. Ces stock-options sont validées par tiers sur trois ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25 % minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 stock-options, par le plan du 26 janvier 2010.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2018 est de 50 000.



(b) Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

En date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 14 janvier 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 €. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de quatre ans à compter de la date d'attribution

(26 janvier 2014).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2018 est de 405 333.

(c) Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

En date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 23 février 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de dix ans incluant une période de latence de quatre ans).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2018 est de 400 000.

(d) Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

En date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de surveillance du 12 juillet 2011, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

- prix d'exercice de 1,95 €,
- conditions de présence :

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,



- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er janvier 2012.

Enfin, si le bénéficiaire compte moins d'un an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- la moitié de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1er juillet 2013.
- La période d'exercice de dix ans comprend une période de latence de quatre ans.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2018 est de 462 500.

(e) Synthèse du plan de souscription de stock-options

	2018	2017
Nombre de stock-options au début de la période	1 317 833	1 317 833
Nombre de stock-options correspondant à la variation du périmètre		
Nombre de stock-options attribuées pendant la période		
Nombre de stock-options remplacées pendant la période		
Nombre de stock-options perdues pendant la période		
Nombre de stock-options converties pendant la période		
Nombre de stock-options à la fin de la période	1 317 833	1 317 833

(f) Modèle de valorisation

Les principales hypothèses de calcul retenues lors de l'émission de chaque plan de stock-options sont les suivantes :

Plans	Risk-free rate	Turnover	Volatility	Valuation model
2009 and 2010	2.80%	0%	50%	Binomiale
December 9, 2011	2.85%	7.50%	31%	Black & Scholes



La volatilité attendue pour les plans 2009 et 2010 a été déterminée à partir de la volatilité historique d'un groupe de sociétés comparables pour une période comparable à celle de la période d'acquisition des droits.

La volatilité attendue pour le plan 2011 a été estimée sur la base de la volatilité historique de la société AgroGeneration.

29.3. Bons de souscription d'actions attachés aux ORNANE (BSA)

Les BSA attachés à chaque ORNANE et émis à l'exercice des Bons d'émission, présentent les caractéristiques suivantes :

- o chaque BSA confère à son détenteur le droit, pendant la période d'exercice, de souscrire à une nouvelle action AgroGeneration ;
- o le prix d'exercice du BSA sera égal à 130 % du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action AgroGeneration pendant la période de 10 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'émission de la tranche ;
- o ils peuvent être exercés pendant une période de 3 ans à compter de leur émission ;
- o la valeur nominale globale des BSA est plafonnée à 50 % de la valeur nominale de la tranche correspondante d'ORNANE pour les trois premières tranches, et à 25 % de la valeur nominale des ORNANE de l'ensemble des tranches ultérieures.

	Premières tranches			Tranche supplémentaire	Total	
	T1	T2	T3	TAI		
Nombre de BSA	#	1 063 829	1 063 829	1 162 790	833 333	4 123 781
Juste valeur des BSA à la date d'émission	k€	82	71	68	46	267
Durée de vie des BSA	mois	30	31	32	34	
Prix d'exercice	€	0,47	0,47	0,43	0,30	
Volatilité	%	40,3%	39,4%	37,0%	38,1%	

Les BSA attachés aux ORNANE ont été évalués à partir du modèle de valorisation Black & Scholes en se basant sur les hypothèses suivantes :

- rendement des dividendes = 0 %
- taux sans risque = 0 %
- volatilité : déterminée à partir de la volatilité historique d'AgroGeneration sur une période de 3 ans.

Selon IFRS 9 et IAS 32, le BSA satisfait la définition des dérivés autonomes sur actions propres réglés par livraison d'un certain nombre d'actions contre numéraire sur la base d'un prix d'exercice. À l'émission, la juste valeur des BSA est constatée dans les capitaux propres et dans le compte de résultat de la période correspondante. Les BSA constituant des instruments de capitaux propres, ils ne sont pas réévalués à la clôture des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2018, les charges financières liées aux BSA s'élèvent à 267 k €.

29.4. Actions gratuites

En juillet 2016, le Conseil d'administration a approuvé l'attribution gratuite de 295 000 actions existantes ou nouvelles à certains salariés du Groupe. L'attribution gratuite deviendra définitive le 5 juillet 2017, à condition



que le bénéficiaire n'ait pas quitté le Groupe d'ici là. Les salariés doivent détenir l'action pendant l'année suivant l'attribution d'actions gratuites. Ces actions gratuites ont été distribuées en juillet 2017.

En 2017, le Groupe a constaté 63 ke de charges au titre de l'attribution d'actions. Aucune action gratuite n'a été attribuée en 2018.

30. Engagements

Les engagements du Groupe portant sur l'endettement et les instruments financiers sont évoqués à la Note 18.

Les actifs non courants acquis au travers de contrats de location-financement sont comptabilisés en actifs, et les passifs se rapportant à leur financement constatés dans le bilan consolidé.

Au 31 décembre 2018, les paiements de loyers minimaux futurs dus au titre de contrats de location-financement portaient sur les machines et les véhicules agricoles à hauteur de 1 544 €. Les actifs totaux acquis au titre de contrats de location-financement et comptabilisés dans les actifs consolidés s'élevaient à 2,2 M€ au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017 : 2,8 millions d'€).

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Loyers futurs minimums		
À moins d'1 an	914	1 063
De 1 à 5 ans	630	1 483
Au-delà de 5 ans	-	-
Total des loyers futurs minimums	1 544	2 546
Moins frais financiers	(243)	(472)
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	1 301	2 074



31. Parties liées

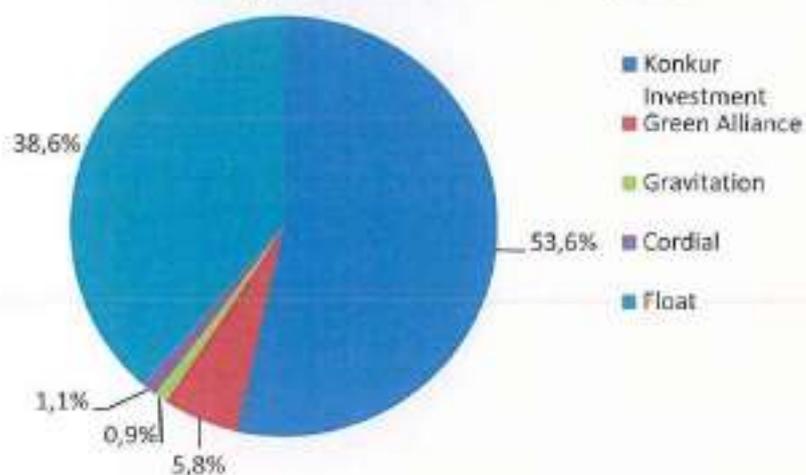
31.1. Actionnariat et gouvernance

(a) Actionnariat

Au 31 décembre 2018, l'actionnariat se répartit comme suit :

Répartition de l'actionnariat au 31 décembre 2018

Shareholding structure as of December 31, 2018



Konkur : société holding d'investissement contrôlée par le fonds SigmaBleyzer, société tête de Groupe.

Green Alliance/Gravitacion : société holding contrôlée par Charles Beigbeder

Cordial Investment and Consulting Ltd : société holding contrôlée par Pierre Danon

Ni la société-mère ultime ni les sociétés-mères immédiates ne produisent d'états financiers consolidés à la disposition du public.

(b) Gouvernance

Le 11 octobre 2013, la société a modifié sa gouvernance, passant d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance à un Conseil d'administration composé de onze membres.

La société a aussi créé un Comité d'audit et un Comité de rémunération, qui se réunissent régulièrement et comprennent certains membres du Conseil d'administration, comme indiqué ci-dessous.



Suite à la restructuration de la dette, et compte tenu de la nouvelle structure d'actionariat après l'émission des OSRANE, le Groupe a changé sa gouvernance en avril 2015 : 4 des 5 administrateurs représentant les actionnaires historiques ont quitté le Conseil. Au 31 décembre 2018, le Conseil d'administration est composé de 8 membres et présidé par Michael Bleyzer (Président) et Pierre Danon (Vice-président).

Conseil d'administration

- Président : Michael Bleyzer
- Vice-président : Pierre Danon

Autres membres :

- Lev Bleyzer (SigmaBleyzer) * / **
- Valeriy Ivanovich Dema (SigmaBleyzer)
- Neal Warren Sigda (SigmaBleyzer) * / **
- John Shmorhun (CEO AgroGeneration)
- Guillaume James (Gravitation)*
- Xavier Regnaut

* membre du Comité de rémunération

* membre du Comité d'audit

Rémunération des membres du Conseil d'administration

En 2018, AgroGeneration a payé 20 ke de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration. La rémunération de John Shmorhun, Directeur Général d'AgroGeneration, est mentionnée à la Note 31.2 *Transactions avec des parties liées*.

31.2. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes réalisées au cours de la période et les soldes restants au 31 décembre 2018 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants :

Site	31 décembre 2018		2018		31 décembre 2017		2017	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun								
Frais de gestion	-	(63)	-	(340)	-	(63)	-	(278)
Services stratégiques	-	-	-	(3)	-	-	-	(50)
Location de locaux	-	-	-	-	-	-	-	(1)
Paiement des frais de justice et charges fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements à l'avance	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	(5 053)	-	-	-	(2 186)	-	-
Intérêts sur emprunts	-	(560)	-	(459)	-	(101)	-	(124)
Autres	-	-	-	(5)	-	-	-	-
Safari Arms : contrôlée par un membre du Conseil d'administration								
Services de sécurité	-	-	-	(956)	-	(220)	-	(1 007)
John Shmorhun : Membre de direction								
Services stratégiques	-	(87)	-	(402)	-	-	-	(591)
Cordial Consulting : contrôlée par un membre du Conseil d'administration								
Services stratégiques	-	(33)	-	(126)	-	(31)	-	(123)
TOTAL	-	(5 796)	-	(2 291)	-	(2 601)	-	(2 174)



32. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Certification		
Réseau EY	227	227
Finexsi Audit	46	45
Autres services		
Réseau EY	57	103
Finexsi Audit	15	2
Total honoraires	345	376



33. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre 2018	31 décembre 2017
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
3	Harmella Investments Limited	Harmella	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
4	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
5	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
6	Azent Limited Company	Azent	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
7	UCD Ukraine	UCD UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
8	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
9	Agrofuel Ukraine	Agrofuel	Kiev (Ukraine)	Société commerciale	100%	100%
10	AFT-Agro	AFT	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
11	Agroziom ⁽¹⁾	AGZ	Soumy (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
12	APK Agroziom LLC ⁽²⁾	AGZ	Soumy (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
13	Vinal Agro	VKD	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
14	Knyazhi Lany (VKL) ⁽¹⁾	VZL	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
15	Zborivski Lany (VZB) ⁽¹⁾	VZL	Temopil (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
16	Agrodruztvo Jevisovice Ukraine ⁽²⁾	AJU	Temopil (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
17	Lishchynske ⁽¹⁾	VLY	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
18	Agro Fund Terestchenko ⁽¹⁾	AFT	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
19	APK Novy Stil LLC ⁽²⁾	NST	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
20	APK Donets LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
21	Burlukskoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
22	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
23	APK Ukraina Nova LLC	APK	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
24	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
25	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
26	AF Ukraina Nova LLC	LNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
27	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
28	Harmella Trading LLC ⁽²⁾	HAR	Kharkiv (Ukraine)	Société commerciale	100%	100%
29	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
30	Register LLC	Registre	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
31	Agroholding Tomado PC	Tomado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%

1) Au mois de mars 2019, le Groupe a vendu AJU, VZL, VLY et AFT, et AGZ

2) Ont été liquidées en janvier-mars 2019